
CABINET *14*

Arrêté n° 244 /MEF-CAB

Portant agrément de monsieur Yvon-Serge FOUNGUI en qualité de
directeur général de BGFIBank Congo S.A.

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

- Vu la Constitution ;
Vu le traité instituant la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale ;
Vu la convention de coopération monétaire du 22 novembre 1972 ;
Vu la convention du 16 octobre 1990 portant création de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale ;
Vu la convention du 17 janvier 1992 portant harmonisation de la réglementation bancaire dans les états de l'Afrique Centrale ;
Vu le règlement n°02/15/CEMAC/UMAC/COBAC du 27 mars 2015 modifiant et complétant certaines conditions relatives à l'exercice de la profession bancaire dans la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale ;
Vu le règlement COBAC R-2016/01 du 16 septembre 2016 relatif aux conditions et modalités de délivrance des agréments des établissements de crédit, de leurs dirigeants et de leurs commissaires aux comptes ;
Vu le décret n° 2010-561 du 03 août 2010 portant attributions et organisation de la direction générale des institutions financières nationales ;
Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2022-1880 du 21 novembre 2022 relatif aux attributions du ministre de l'économie et des finances ;
Vu l'arrêté n°6798/MFB-CAB du 17 août 2018 portant agrément de BGFIBank Congo en qualité d'établissement de crédit ;
Vu le procès-verbal du conseil d'administration de BGFIBank Congo du 20 décembre 2021, portant nomination de monsieur Yvon-Serge FOUNGUI, en qualité de directeur général de cet établissement ;

Vu la lettre n°0456/MFBPP/CAB du 04 juillet 2022 par laquelle le ministre des finances, du budget et du portefeuille public de la République du Congo a transmis au secrétariat général de la commission bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), pour instruction, le dossier de demande d'agrément de monsieur **Yvon-Serge FOUNGUI** désigné en qualité de directeur général de BGFIBank Congo ;

Vu la décision COBAC D-2022/271 du 25 octobre 2022, portant avis conforme en vue de l'agrément de monsieur **Yvon-Serge FOUNGUI** en qualité de directeur général de BGFIBank Congo ;

ARRÊTE :

Article premier : Monsieur **Yvon-Serge FOUNGUI** est agréé en qualité de directeur général de BGFIBank Congo.

Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 17 janvier 2023


Jean-Baptiste ONDAYE